

DEPARTEMENT
DE L'EURE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 06/02/2025

Reçu en préfecture le 06/02/2025

Publié le

ID : 027-212705404-20250131-D2025_8-DE



ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

CANTON DE VERNON

TEL : 02.32.52.12.94

TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

LE : 27/01/2025

Séance du Vendredi 31 Janvier 2025

DATE D'AFFICHAGE

LE : 07/02/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 9

VOTES : 10

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le vendredi trente et un janvier à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 27 janvier 2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 6

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Serge BEGUIN, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Isabelle PANCHOUT, Alexandre PARIS, Jean-Yves SCHROEYERS

ABSENTS EXCUSES : Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Jonathan PETIT (pouvoir donné à M. BEGUIN), Rémy PONT, Bénédicte VALLET.

Secrétaire de séance : Jean-Yves SCHROEYERS

Délibération : Montant participation sorties scolaires année 2025

Dans le cadre des sorties scolaires, Madame le maire propose au conseil municipal de renouveler le montant de l'attribution par enfant de 2024 en 2025, soit la somme de 45€ par élève de l'école communale, ce qui représente une somme globale de 2 205€ pour 49 enfants (effectifs de l'année scolaire 2024-2025).

De plus, Madame le Maire informe le conseil municipal que :

- le transport pour la sortie cinéma du 13 décembre 2024 pour un montant de 285€ n'a pas pu être réglé sur l'exercice 2024, faute de facture. Cette dépense sera donc mandatée sur l'exercice 2025.
- Le spectacle sur les abeilles présenté par l'Escapade initialement prévu à l'école le 16 décembre 2024 a été reporté le 16 janvier 2025, cette facture d'un montant de 660€ sera mandatée sur l'exercice 2025.

En conséquence, Mme le Maire propose au conseil municipal d'allouer pour les sorties scolaires une somme totale de 3 150€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la proposition de Mme le Maire. Cette somme de 3 150€ financera les sorties scolaires à venir de 2025 et les factures de TRANSDEV de 285€ et de L'ESCAPADE de 660€.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 31 janvier 2025

Signature du secrétaire de séance, M. SCHROEYERS

Le Maire, Hélène MARTINEZ.

